

LE PRINTEMPS DU ROTARY



**7 CLUBS
ROTARIENS
A NANCY UNIS
DANS UNE MÊME
ACTION
DE SOLIDARITÉ**

**SAMEDI
16 AVRIL 2011**

**DONS D'ORGANES
DONS DE VIE**

TÉMOIGNAGES Salle Poirel de 16 h 30 à 18 h 30
GRAND LÂCHER DE BALLONS à 15 h 30 Place Maginot

**Grand
nancy**
communauté
urbaine & humaine

LE PRINTEMPS DU ROTARY

SAMEDI 16 AVRIL 2011

Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit

« Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit. »

Ce slogan de l'Agence de la biomédecine rappelle qu'il est important d'en parler à ses proches.

La greffe permet de sauver des vies. Du nouveau-né à la personne de plus de 70 ans tous les âges sont concernés par une défaillance irréversible du cœur, du foie ou des reins.

Si personne n'est à l'abri d'une telle défaillance **tout le monde peut être un donneur potentiel.**

La loi française applique le principe du consentement présumé: si le défunt n'a pas clairement exprimé son refus du prélèvement en s'inscrivant sur le Registre National des Refus, c'est sa famille qui va devoir répondre à la question posée par les soignants:

« Connaissez-vous sa volonté? »

Et c'est elle qui devra prendre la décision. Dans cette situation particulièrement douloureuse, en avoir parlé auparavant et connaître la volonté du défunt est une aide considérable pour les proches qui n'ont alors pas l'impression de trahir le défunt. En France le non-prélèvement d'organes pour opposition des proches atteint 32 %. Dans 4 cas sur 10, c'est l'application de la volonté connue du défunt. Mais dans 6 cas sur 10, l'opposition vient des proches qui ne connaissaient pas sa position face au prélèvement.

Dire son choix sur le don d'organes et connaître celui de ses proches, c'est se donner toutes les chances de respecter la volonté de chacun et de sauver des vies

